

## DÉCISION DU MAIRE N° 2023/10/153

**Objet** : 153 - Marché n° VN23043 – Mission de Maîtrise d'œuvre pour la Désimperméabilisation et la Végétalisation de la Cour de l'Ecole de la Tour aux Raines

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu l'arrêté du Maire en date du 26 septembre 2023 portant « Délégation de signature temporaire du 30 septembre au 27 octobre 2023 inclus en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire de la Commune de VIRE NORMANDIE »,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition présentée par La société SARL PLANIS,

### Décide

De signer le marché n° VN 23043- Mission de Maîtrise d'œuvre pour la Désimperméabilisation et la Végétalisation de la Cour de l'Ecole de la Tour aux Raines, avec la société SARL PLANIS, domiciliée au 210 Rue Alexis de Tocqueville-Parc d'activités du Golf-50000 SAINT-LO (Siège social).

- **Montant des prestations** : 12.500 € HT.

Le contrat prend effet à compter de sa date de notification du marché.

Fait à Vire Normandie, le 26 octobre 2023

Pour le Maire de Vire Normandie empêché  
et par délégation  
L'Adjointe au Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231102-153-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/11/2023

Affichage : 02/11/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Nicole DESMOTTES

